

GRO-STOP® MAX



Anti-germinatif

Composition	Chlorprophame 300 g/L (30% p/p)
Famille	Carbamates
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
A.M.M	n° 2140092

Mode d'action - Propriétés

GRO-STOP® MAX est un anti-germinatif à base de chlorprophame (CIPC) pour le traitement à la mise en stockage des tubercules de pomme de terre destinés à la consommation ou à la production de fécule, avant stockage. **GRO-STOP® MAX** ne doit pas être employé sur plant de pomme de terre.

Le chlorprophame agit en bloquant la multiplication cellulaire au travers de la désorganisation des centres organisateurs des microtubules (mtoc).

GRO-STOP® MAX doit être appliqué par pulvérisation lors de la mise en stockage des tubercules.

Usages et doses homologués

Culture	Usage	Dose	D.A.T. ¹	L.M.R. ²
Pomme de terre (à l'exclusion des pommes de terre destinées à la multiplication)	Limitation ou destruction des germes	60 ml/tonne de pommes de terre soit 18 g de substance active par tonne de pomme de terre*	60	10

D.A.T.¹ = Délai d'Attente après Traitement; **L.M.R.²** = Limite Maximale de Résidus. (LMRs en vigueur sont consultables sur le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides).

* La dose totale appliquée sur la récolte ne doit pas dépasser 36 g de chlorprophame par tonne de pomme de terre, tous types de préparations à base de chlorprophame confondus.

Recommandations d'emploi

Les pommes de terre ne doivent être traitées avec **GRO-STOP® MAX** qu'une seule fois lors de leur entrée en stockage.

Ne jamais appliquer sur des plants de pommes de terre.

Ne pas appliquer **GRO-STOP® MAX** avec un thermo-nébulisateur.

Ne pas appliquer sur des pommes de terre qui seront commercialisées moins de 60 jours après le début du stockage.

Ne pas appliquer sur des variétés sensibles aux brûlures de CIPC (en cas de doute, contacter le distributeur).

En traitement unique :

Dose maximale individuelle :

Appliquer 60 ml par tonne de pommes de terre soit 18 g de chlorprophame (CIPC) par tonne.

En programme :

Appliquer lors de la mise en stockage un minimum de 30 ml de produit par tonne de pomme de terre. Ce traitement devra être suivi d'une ou plusieurs applications avec un autre produit anti-germinatif, adapté à l'utilisation par nébulisation, en fonction de la durée de conservation.

Appliquer au total un maximum de 36 grammes de CIPC par tonne de pommes de terre pendant toute la durée de la phase de conservation, toutes formulations confondues (applications par poudrage, pulvérisation ou nébulisation).

Avertissements et restrictions d'emploi

Les produits anti-germinatifs à base de CIPC peuvent provoquer des brûlures de l'épiderme lors d'une application directement après l'arrachage sur des variétés sensibles et/ou sur des tubercules dont la peau n'est pas suffisamment formée.

Le CIPC ralentit la cicatrisation des tubercules et une cicatrisation inachevée augmente le risque d'infection par des maladies de conservation.

Pour réduire le risque de brûlures, le développement de maladies de l'épiderme et d'autres effets secondaires néfastes, veiller à ce que :

- Les pommes de terre à traiter soient sèches et propres.
- La peau des tubercules soit suffisamment formée.
- Les pommes de terre soient saines et sans blessures de l'épiderme.

Le résultat de l'application de l'anti-germinatif à base de CIPC dépend de la variété, de la qualité de la récolte, du local et de la température de stockage, des germes présents sur les tubercules et de beaucoup d'autres facteurs.

Les plants de pomme de terre, semences de céréales et de graminées, orges de malterie ainsi que tout autre organe végétatif destiné à la multiplication ne doivent jamais être stockés ni entrer en contact avec le CIPC (ni dans les locaux de stockage, ni dans les caisses, ni avec du matériel souillé) car cela affecterait la capacité germinative. Ne pas utiliser le matériel de traitement employé pour appliquer **GRO-STOP® MAX** pour le traitement des plants de pomme de terre sans précautions exhaustives (changement du circuit d'alimentation et des buses...).

Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C.

GRO-STOP® MAX doit être conservé à l'abri du gel dans son emballage d'origine bien fermé.

Mode d'utilisation

Application :

GRO-STOP® MAX s'emploie lors de l'entrée en stockage. Le produit doit être dilué dans l'eau pour constituer une bouillie de traitement compatible avec le matériel servant à l'application.

L'application doit être réalisée par pulvérisation sur les tubercules à l'aide d'un matériel approprié.

Ne traiter que des pommes de terre propres, sèches et saines. Les pommes de terre malades et endommagées doivent être éliminées avant stockage.

Après Traitement :

Après traitement et chargement dans le local de stockage, respecter les délais habituels pour garantir la cicatrisation et la descente en température.

Délai entre l'application et la vente/transformation :

Respecter un intervalle minimum de 60 jours entre l'application et la commercialisation ou la transformation des pommes de terre stockées quelle que soit la dose de **GRO-STOP® MAX** employée.

En cas de relai par un produit anti-germinatif appliqué par nébulisation, prolonger le délai avant vente conformément aux spécifications de ce produit.

Précautions d'emploi

Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Veiller à porter une tenue de protection adaptée pendant toutes les phases d'utilisation du produit et de manipulation des pommes de terre traitées.

Pour la **protection de l'opérateur**, porter :

- pendant le mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - une combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 gr/m² ou plus, avec traitement déperlant ;
 - un équipement de protection partiel (tablier ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - une protection des yeux et de la face de type masque ou demi-masque de type filtration FFP2 conforme à la norme EN 140 + 143 ;
 - des bottes de protection certifiées conformes selon la norme EN 13 832-3.
- pendant l'application :
 - des gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - une combinaison de travail en polyester 65%/coton 35% avec un grammage de 230 gr/m² ou plus, avec traitement déperlant ;
 - des bottes de protection certifiées conformes selon la norme EN 13 832-3 ;
 - des lunettes de sécurité certifiées conformes selon la norme EN 166.

Pour la **protection du travailleur**, porter des gants à usage unique en nitrile (EN 374-3) et une combinaison de protection de catégorie III type 5/6.

Après l'application, nettoyer les appareils de traitement sur le lieu même du travail, veiller à épandre les reliquats de produit (dilués au moins 3 fois) et les eaux de rinçage sur la zone traitée, loin de tout point d'eau.

Ne pas déverser les reliquats de produit, les eaux de rinçage dans les fossés, les égouts, les mares ou les cours d'eau.

Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

GRO-STOP® MAX (contient du chlorprophame)**ATTENTION**

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence / Prévention

- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières, vapeurs et brouillards.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P280 Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant les phases d'utilisation du produit.

Conseils de prudence / Intervention

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Conseils de prudence / Elimination

P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Délai de rentrée : 48 heures.

Important : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet (www.quickfds.com) et sur demande à CERTIS au 01 34 91 90 00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (N° 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 72 11 00 03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

Homologation et ® Marque enregistrée : Certis Europe B.V.

Conditionnement

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Bidon de 5 L	Carton de 4 x 5 L	600 L soit 30 cartons de 4 x 5 L	Carton de 4 x 5 L

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Distribué par Certis Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IFO1808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – V2.1 - 02/2016